

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 MARS 2019

COMPTE-RENDU

Séance du 21 Mars 2019

Membres :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un mars à vingt heures treize, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le quinze mars deux mille dix-neuf, s'est réuni salle des Mariages, à l'hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, Maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Mathieu DEFREL, Mme Najia AMZAL, M. Francis MORIN, Mme Favella HIMEUR, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Lamine SAÏDANE, M. Abdelkarim ZEGGAR, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN

Étaient absents représentés :

Mme Angèle DIONE	a donné pouvoir à	M. Géry DYKOKA NGOLO
Mme Nabila AKKOUCHE	a donné pouvoir à	Mme Najia AMZAL
M. François VIGNERON	a donné pouvoir à	Mme Khalida MOSTEFA SBAA
M. Philippe LE NAOUR	a donné pouvoir à	M. Lamine SAÏDANE
Mme Nicole RIOU	a donné pouvoir à	M. Jean-Claude DE SOUZA
M. Kassem IDIR	a donné pouvoir à	Mme Zaïha NEDJAR
M. Larbi LEBIB	a donné pouvoir à	Mme Favella HIMEUR
Monsieur Olivier MATHIS	a donné pouvoir à	Mme Farida AOUDIA-AMMI
Mme Françoise ABDERIDE	a donné pouvoir à	Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN
Mme Karina KELLNER	a donné pouvoir à	M. Nicolas STIENNE
Mme Nadia ZEHOU	a donné pouvoir à	M. Mathieu DEFREL
Mme Afifa GUERRAH	a donné pouvoir à	M. Francis MORIN
Mme Lidia AMZAL	a donné pouvoir à	M. Abdelfattah MESSOUSSI
Mme Fatima DRIDER	a donné pouvoir à	Mme Sylvie JEANNOT
Mme Evelyne SEEGER	a donné pouvoir à	M. Julien MUGERIN
Mme Teragi CHEVET	a donné pouvoir à	Mme Marie-Claude GOUREAU
M. Sean NKOLO MAYE	a donné pouvoir à	M. Madi BOINA BOINA

Étaient absents : M. Erol ERSAN, Mme Najewa HAMMANI, M. Khader ABDELLALI

Ont quitté la séance à 20h21 : Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN

Est arrivé à 20h27 : M. Philippe LE NAOUR

Ville de Stains

Après appel nominal des membres présents, Monsieur le Maire constate l'absence de plus de la moitié des membres du conseil municipal en exercice, et que le quorum n'est pas atteint.

L'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L2121-10 à L2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.* »

Dans ces conditions, monsieur le Maire renvoie la séance du Conseil municipal au mercredi 27 mars 2019 à 20 heures. Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux. Le Conseil municipal délibérera alors valablement sans condition de quorum.

La séance publique est levée vingt heures vingt-neuf.

Le Maire,
Azzédine TAÏBI

